

Province de Québec  
**Agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 16 décembre 2013 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et en présence de la directrice générale et greffière, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les membres suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

### **ORDRE DU JOUR**

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue en date du mardi 26 novembre 2013 à 19 h.
- 4. Période de questions.**
- 5. Rapport du président.**
  - a) Rapport sur la situation financière.
- 6. Administration, Finances et Qualité des services**
  - a) Rapport des responsables et comités.
  - b) Autorisation de transferts budgétaires.
  - c) Accès à la patinoire sur le lac Dupuis – Servitude de passage Estérel Resort.
- 7. Sécurité publique**
  - a) Rapport des responsables et comités.
- 8. Réseau artériel et Hygiène du milieu**
  - a) Rapport des responsables et comités.
- 9. Culture, Récréation et Promotion touristique**
  - a) Rapport des responsables et comités.
  - b) Embauche – Aides techniques aux loisirs et préposés à l'entretien temporaires – Concours d'emploi # 201311-26 – M. Pierre Drouin et M. Mario Charbonneau.
  - c) Utilisation du Pavillon Violette-Gauthier et location de patins – Offre de Mme Josée Boutin.
  - d) Acceptation de la démission de M. Alain Quevillon.
- 10. Correspondance.**
- 11. Affaires nouvelles.**
  - a) Acceptation de la démission de Mme Jacinthe Collin, premier répondant.
- 12. Seconde période de questions.**
- 13. Levée de la séance.**

### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à huit (8) membres.

### **AG-614-12-2013 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par

madame Lisiane Monette, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

- AG-615-12-2013** a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE EN DATE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue en date du mardi 26 novembre 2013 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Daniel Beaudoin, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue en date du mardi 26 novembre 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

### **5. RAPPORT DU PRÉSIDENT.**

- a) RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

**Rapport sur la situation financière  
de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

#### **Résultat du rapport financier 2012**

En date du 5 avril 2013, la firme de vérificateur Reid & Associés inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2012 est de 160 905 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 648 207 \$.

Le déficit de fonctionnement à des fins fiscales (déficit de l'exercice) de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2012 est de 33 044 \$, portant ainsi le déficit de fonctionnement non affecté à 8 645 \$.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2012 était de 4 441 044 \$ (donc une réduction de l'endettement de 671 375 \$) et de 3 119 606 \$ (une baisse de 204 100 \$) pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, soit inférieur de plus de 200 000 \$, indice d'une bonne croissance.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 300 697 \$, et celui du fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2012 était de 135 819 \$ et de 19 832 \$ pour l'agglomération.

## **Indications préliminaires des résultats financiers 2013 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel**

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2013, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un surplus d'opération de l'ordre de 406 210 \$ incluant la transaction de la vente de l'Hôtel de ville et de 8 400 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

### **Réalisations 2013**

L'année 2013 aura été particulièrement exigeante, tant pour l'administration sortante que pour les nouveaux élus. Les dossiers du Centre culturel et du nouvel Hôtel de ville auront largement monopolisé l'administration municipale tout au long de l'année qui s'achève et ce, au chapitre administratif et financier. Par ailleurs, un regard dans le rétroviseur nous indique que plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention au cours de l'année dont les travaux inscrits dans le cadre de la subvention de taxe sur l'essence (TECQ) avec l'amélioration et réfection des conduites d'aqueduc sur le chemin Masson, rue des Pivoines, du Joli-Bûcheron et Joli-Bois. Le renouvellement de la convention collective pour six ans 2012-2017 aura aussi été un fait marquant pour cette fin d'année. Enfin il convient de souligner l'excellent travail du conseil sortant en ce qui concerne les réalisations suivantes :

- Réfection d'un tronçon de 2 km au chemin du Lac-Violon
- Projet pilote d'ébranchage dans le secteur du lac Croche et chemin Chertsey
- Amélioration du projet Écocentre
- Acquisition de contenants pour l'entreposage des RDD (résidus domestiques dangereux)
- Rechargement de plusieurs chemins et routes dont la rue du domaine Manory, la Montée Gagnon, rue des Mélèzes, au lac Clair, au lac Piché, etc.
- Réparation de chemins avec asphalte au chemin d'Entrelacs, chemin Masson, Domaine des Lacs, chemin Chertsey pour ne nommer que ceux-là
- Reprofilage de fossés sur divers chemins notamment le chemin Chertsey, Entrelacs, etc.
- Installation de deux nouvelles bornes sèches
- Amélioration et maintien de la structure du Palais de neige
- Aménagement d'un nouveau parc de la famille dans le Domaine Joli-Bois
- Mise sur pied d'ententes de récupération du matériel informatique
- Acquisition d'une camionnette dédiée au Service des Premiers répondants
- Acquisition d'un logiciel Première ligne – Service de Sécurité Incendie
- Acquisition d'une camionnette avec boîte à outils pour le Service d'aqueduc et d'égout
- Ajout d'aménagements paysagers et de mobilier urbain dans les parcs
- Installation de lumières de Noël au centre du village
- Projet pilote d'une patrouille de sécurité
- Mise sur pied d'un Comité MADA (Municipalité amie des aînés)
- Mise en place d'une nouvelle ligne sans frais
- Conception d'une pochette d'accueil pour les nouveaux arrivants
- Maintien d'un taux de taxation en-deçà de 1% d'augmentation
- Redistribution des profits amassés (20 000 \$) par le tournoi de golf parmi les organismes dans le cadre des Fêtes du 150e
- Mise en place par étape d'un parc régional (terres publiques – projet MRC)
- Mise sur pied de plusieurs nouveaux événements récréatifs et communautaires
- Ajouts de luminaires de rues
- Mise en place du Programme « Changez d'air »
- Mise en place d'un Conseil local du patrimoine
- Mise en place d'un Comité des Fêtes du 150e
- Mise en place d'un Comité consultatif d'aide aux chemins privés

### **Orientations générales pour le prochain budget et programme triennal**

Les membres du nouveau conseil affichent une vision différente à plusieurs égards. Déjà plusieurs actions ont été initiées, dans le meilleur intérêt collectif : mise en place d'un conseil local du patrimoine; avis de motion d'un Règlement portant sur la citation à titre de bien patrimonial de certains éléments du Centre culturel; mise en place d'un

comité sur les chemins privés; entente de principe pour la rétrocession du Centre culturel par le propriétaire actuel; entente de principe pour l'achat de l'ancien couvent de Sainte-Marguerite; entente de principe pour l'achat du terrain adjacent au Centre culturel.

Le Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> a fait l'objet d'un repositionnement et le calendrier des Fêtes a été étalé du 30 juin 2014 au 30 juin 2015.

Dans le respect du plan d'action de ce conseil et en lien avec les projets prioritaires, nos orientations 2014 sont les suivantes :

- Conclure l'achat de l'ancien couvent et déménager l'Hôtel de ville dans l'ancien couvent
- Annuler la vente du Centre culturel en accord avec le promoteur HBO Construction inc.
- Acheter le terrain adjacent au Centre Culturel
- Mettre en œuvre un plan de restauration du Centre culturel
- Prolongation du projet pilote d'une patrouille de sécurité à l'été 2014
- Poursuite de la mise aux normes du réseau d'eau potable dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence) si le programme est reconduit
- Participation au projet de parc-école Mgr Ovide-Charlebois
- Initier un plan de conservation des habitats naturels à haute valeur
- Initier un plan de création d'associations de résidents pour nos quartiers et nos lacs
- Refonte du site Web de la Ville
- Mettre en place une Politique de communications interactive avec les citoyens
- Mettre en place une politique d'information publique pour les règlements, les contrats et les rapports d'expertise de la Ville
- Mettre en place une politique de suivi des organismes
- Acquisition de nouveaux équipements roulants (pelle mécanique)
- Amélioration locative au garage municipal (climatisation)
- Développer un programme de crédit de taxes pour les nouveaux arrivants
- Développer un programme de mise en valeur du noyau villageois
- Lancement des activités du 150<sup>e</sup> le 24 juin 2014
- Mise en place de la Stratégie de l'eau potable
- Réfection du quai en bois au débarcadère municipal

Nous adopterons un budget juste et équilibré où la capacité de payer sera respectée. La population est invitée à assister à la présentation des différents budgets qui seront exceptionnellement adoptés en janvier prochain pour mener à bien nos projets municipaux :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le lundi 20 janvier 2014 à 19 h  
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le mardi 21 janvier 2014 à 19 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 149.42 \$ et de 1 074.73 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 716.47 \$ par mois et de 358.24 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. des Pays d'en-Haut verse mensuellement au maire la somme de 725.66 \$. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150 \$ par membre ou à 210 \$ si le membre est aussi président.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de cinq (5) représente une rémunération de base pour le président de 752.28 \$ et de 376.14 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 376.14 \$ et de 188.07 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre considération la meilleure.

Gilles Boucher  
Maire

## 6. ADMINISTRATION ET FINANCES.

### a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

La conseillère responsable, madame Johanne Lepage, pour sa part indique que l'élaboration du budget de l'agglomération tire à sa fin et que d'entrée de jeu, la richesse foncière uniformisée pour la ville d'Estérel est en hausse de 1,88% alors que celle le Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est en baisse du même pourcentage. Considérant cette hausse de la richesse foncière combinée à certains ajustements pour des travaux prévus en 2014, la quote-part de la ville d'Estérel est en hausse de 53 000\$ pour le budget 2014.

### AG-616-12-2013 b) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'Agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU la demande de transferts budgétaires telle que formulée par monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en date du 6 décembre 2013, tel qu'il appert ci-dessous :

Du poste	Au poste	Montant
62-32000-521	62-32000-621	3 800 \$
62-33000-622	62-33000-640	7 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes qu'ils apparaissent au tableau précité.

### AG-617-12-2013 c) ACCÈS À LA PATINOIRE SUR LE LAC DUPUIS – SERVITUDE DE PASSAGE ESTÉREL RESORT.

ATTENDU la fermeture de l'accès utilisé par les années passées tout près de l'immeuble de l'Hôtel L'Estérel par le Service des Travaux publics de la ville centre permettant de communiquer du chemin Fridolin-Simard au tracé de la patinoire sur le lac Dupuis ;

ATTENDU qu'après discussion des représentants de la ville centre, de la Ville d'Estérel et de Estérel Resort, un nouvel accès a été consenti par Estérel Resort à l'extrémité du bâtiment de la phase II sur le terrain du 43, rue Fridolin-Simard pour la saison 2013/2014 considérant que Estérel Resort prend à sa charge l'aménagement de l'accès tandis que la Ville centre prend à sa charge l'entretien de cet accès (déneigement) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les pourparlers de ses représentants dans ce dossier et autorise la conclusion d'une entente relative à la servitude de passage autorisée par Estérel Resort et l'entretien de l'accès par le Service des Travaux publics de la Ville centre.

QUE ce conseil autorise son président et maire de la ville centre, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, à signer pour et au nom de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, l'entente à intervenir.

QUE tous les frais inhérents à cet entretien soient imputés aux divers postes

budgétaires relatifs à l'infrastructure de l'anneau de glace sur les lacs Masson et Dupuis.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.**

Monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, dépose le rapport d'activités pour le mois de novembre 2013.

La conseillère responsable, Madame Lisiane Monette, indique qu'en novembre, le Service de sécurité incendie a répondu à 19 appels dont trois en entraide municipale. Les pratiques de sauvetage sur le lac Masson se poursuivent, d'ailleurs à spécifier que le Service de sécurité incendie de l'agglomération Ste-Marguerite-Estérel se veut le service de sauvetage nautique reconnu.

## **8. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **a) RAPPORT**

Le conseiller responsable, monsieur Daniel Beaudoin, commente les activités du Service des Travaux publics sur le réseau artériel principalement en raison des bonnes bordées de neige que le milieu a connu. Les opérations de déneigement nécessitent plusieurs heures sur le réseau mais sont nécessaires au chapitre de la sécurité. Par ailleurs, monsieur Beaudoin informe que de la confection de l'anneau de glace sur le lac Masson cause certaines problématiques notamment en raison des problèmes d'eau qui s'accumule. Les opérations de déneigement avec les petits équipements et les souffleurs vont bon train en vue de tenter d'offrir cette infrastructure pour le temps des Fêtes.

## **9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE**

### **a) RAPPORT.**

Monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, dépose le rapport d'activités produit par la responsable de la bibliothèque, madame Joane Grandmaison, pour le mois de novembre 2013.

Le responsable, monsieur le maire, Gilles Boucher, se dit heureux de la visite qu'il a effectuée à la bibliothèque et au local au 2<sup>e</sup> étage. Il aborde ensuite les Fêtes du 150<sup>e</sup> et se dit confiant de pouvoir offrir à la population, avec l'appui des organismes locaux, un calendrier d'activités des plus intéressants.

### **AG-618-12-2013 b) EMBAUCHE – AIDES TECHNIQUES AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN TEMPORAIRES – CONCOURS D'EMPLOI # 201311-26 – M. PIERRE DROUIN ET M. MARIO CHARBONNEAU.**

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des Loisirs et de la Culture pour la période hivernale notamment pour l'entretien des patinoires ;

ATTENDU l'offre d'emploi # 201311-26 en date du 11 novembre 2013 pour un poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien temporaire paru le 12 novembre 2013 sur Québec Municipal et sur le Réseau d'informations municipales, sur le site Internet municipal et dans l'édition du 13 novembre 2013 du Journal des Pays-d'en-Haut/La Vallée ;

ATTENDU les prescriptions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU les recommandations favorables de monsieur Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par madame Johanne Lepage, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur Pierre Drouin à titre d'employé temporaire à compter du 12 décembre 2013 selon l'article 4.04 de la convention collective au postes d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager principalement affecté à l'entretien de la patinoire sur le lac Masson pour une période indéterminée n'excédant pas 149 jours selon les besoins du service et que l'ensemble de ses conditions de travail soient celles plus amplement décrites et applicables de la convention collective présentement en vigueur.

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur Mario Charbonneau à titre d'employé temporaire à compter du 13 décembre 2013 selon l'article 4.04 de la convention collective au postes d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager principalement affecté à l'entretien de la patinoire sur le lac Masson pour une période indéterminée n'excédant pas 149 jours selon les besoins du service et que l'ensemble de ses conditions de travail soient celles plus amplement décrites et applicables de la convention collective présentement en vigueur.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-70130-141 et # 62-70130-141.

**AG-619-12-2013** c) UTILISATION DU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER ET LOCATION DE PATINS – OFFRE DE MME JOSÉE BOUTIN.

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier et la patinoire sur le lac ont été désignés infrastructures communes par le décret # 1065-2005 datée du 9 novembre 2005 pris par le Gouvernement du Québec et paru dans l'édition de la Gazette officielle du Québec du 23 novembre 2005 ;

ATTENDU que le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel désire confier la location de patins et le service d'ouverture du bâtiment et d'accueil des usagers de la patinoire aménagée sur le lac Masson selon une convention particulière ;

ATTENDU l'offre de renouvellement datée du 3 décembre 2013 reçue de madame Josée Boutin pour l'occupation du bâtiment, ouverture et fermeture les fins de semaine et la semaine de relâche scolaire, et service de location de patins tout comme à la saison précédente ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Alexandre Cantin, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente d'occupation du Pavillon Violette-Gauthier et de location de patins par madame Josée Boutin pour la saison 2013 – 2014 et autorise le coordonnateur, M. Benoit Beauchamp, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre, agissant pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel l'entente à intervenir.

**AG-620-12-2013** d) ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. ALAIN QUEVILLON.

ATTENDU l'avis tel que formulé par monsieur Alain Quevillon en date du 25 novembre 2013 auprès du coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, monsieur Benoît Beauchamp, à l'effet qu'il cesse ses services d'entretien à la bibliothèque municipale puisqu'il quitte la localité ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoit Beauchamp, en date du 29 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Johanne Lepage, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Alain Quevillon effective au 25 novembre 2013, le remercie de ses bons et loyaux services au sein de la Ville tout au long de ces quatre (4) dernières années et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles occupations.

#### **10. CORRESPONDANCE**

#### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

**AG-621-12-2013** a) **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME JACINTHE COLLIN, PREMIER RÉPONDANT.**

ATTENDU l'avis tel que formulé par madame Jacinthe Collin à l'effet qu'elle devait quitter le service des premiers répondants pour des raisons de santé ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de Sécurité Incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de madame Jacinthe Collin effective le 12 décembre 2013, la remercie de ses bons et loyaux services au sein de la brigade de premiers répondants de la Ville tout au long de ces trois (3) dernières années et lui souhaite un prompt rétablissement.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**AG-622-12-2013** **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant 19 h 36, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire, et il est unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher,  
Président

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Francine Labelle,  
Directrice générale et greffière